

SOCIÉTÉ DES NATIONS

C.551.M.203.1929.XI.

O.C.1079

Genève, le 27 novembre 1929

TRAFFIC DE L'OPIMUM ET AUTRES DROGUES NUISIBLES

Note du Secrétaire général.

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer aux Etats Membres de la Société des Nations et aux Etats parties à la Convention de La Haye, la lettre suivante du Gouvernement britannique relative à l'ajournement de la conférence prévue à l'article XII de l'Accord de Genève du 11 février 1925.

-----  
FOREIGN OFFICE

le 16 novembre 1929.

Monsieur le Secrétaire général,

Secrétaire

J'ai l'honneur, d'ordre du Principal/ d'Etat de Sa Majesté aux Affaires Etrangères, de porter à votre connaissance que le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni s'est mis en rapports avec les autres Gouvernements qui ont signé à Genève, le 11 février 1925, l'Accord de Genève concernant l'opium, et leur a proposé d'ajourner la conférence qui devait avoir lieu en 1929, aux termes des dispositions de l'article XII de cet Accord.

2. En formulant cette proposition, le Gouvernement de Sa Majesté était animé du désir de voir la conférence, lorsqu'elle aura lieu, donner des résultats utiles et il avait la conviction que les délibérations de cette conférence seraient plus fructueuses si elle était saisie d'un exposé complet des faits qui caractérisent la situation actuelle en Extrême-Orient, exposé qui serait préparé par un groupe de personnalités compétentes et impartiales dont le rapport serait également accepté dans le monde entier comme faisant autorité.

3. Selon le Gouvernement de Sa Majesté, il y avait donc le plus grand intérêt à ce que la réunion de la conférence fût ajournée jusqu'à ce que la Commission nommée par la Société des Nations, comme suite à une proposition présentée par le Gouvernement de Sa Majesté, en vue de procéder à une enquête sur le contrôle de l'usage de l'opium à fumer en Extrême-Orient ait eu le temps de terminer ses travaux et de présenter son rapport.

4. Comme il est peu probable que le rapport de la Commission soit prêt, au plus tôt, avant le milieu de l'année prochaine, le Gouvernement de Sa Majesté a proposé que la Conférence soit ajournée jusqu'au deuxième semestre de 1930 ou jusqu'en 1931 et il s'est assuré que cette proposition est susceptible d'être acceptée par tous les Etats signataires de l'Accord de Genève concernant l'opium.

(signé): C.W. ORDE